https://ronsard.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article483

Tout savoir sur l'ASSR 2016 (5ème et 3ème)

- Informations aux familles - Parcours scolaire - Diplômes et attestations - Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR 1 et 2) -

Date de mise en ligne : vendredi 5 mai 2017

Copyright © College Pierre de Ronsard Mornant - Tous droits réservés

L'éducation à la sécurité routière est un enseignement obligatoire, transdisciplinaire, intégrée au socle commun (compétences sociales et civiques).
Le livret personnel de compétences inclut les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées par tous les élèves en 5e et en 3e. **Ces attestations sont désormais obligatoires pour s'inscrire au permis de conduire** (candidats nés après le 1er janvier 1988).

Le portail internet de ressources sur l'éducation à la sécurité routière (http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?article162) est un outil incontournable pour la préparation des élèves aux épreuves : il comporte une base de questions variées et classées par thème ainsi que des commentaires détaillés.

Publics concernés

L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour :

- les élèves des classes de 5ème
- les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2017)
- les élèves ayant échoué ou ne relevant pas encore de l'ASSR2 mais désirant préparer le BSR en auto école.

L'épreuve de l'ASSR2 est organisée pour :

- les élèves des classes de 3ème
- les élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile(au plus tard le 31 décembre 2017)

L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.

Organisation des épreuves 2017

Chaque épreuve, d'une durée de 20 minutes, est passée collectivement à partir d'une projection vidéo des questionnaires.

Les épreuves se font par tirage aléatoire dans la base de questions ASSR, les questions seront donc différentes à chaque téléchargement.

Des ressources pour se préparer :

Copyright © College Pierre de Ronsard Mornant

Chaque élève pourra s’entraîner individuellement sur les sites informatiques au CDI et/ou à leur domicile. (Portail du CDI –onglet ASSR) ou portail internet de ressources sur l’éducation à la sécurité routière .

Copyright © College Pierre de Ronsard Mornant